



Fiches-labels

## L'Ecolabel européen pour les produits cosmétiques

L'Ecolabel européen s'applique à différents produits tels que les produits d'entretien, les textiles, revêtements de sols... ainsi qu'aux produits cosmétiques.



**Ce label garantit une limitation des substances problématiques pour la santé et l'environnement, ainsi que des produits efficaces et biodégradables. Voyons ça en détails.**

# L'avis d'écoconso

L'Ecolabel est un premier pas dans la bonne direction quand on veut consommer de manière plus écoresponsable. Tout en étant moins strict que d'autres labels cosmétiques, il garantit un produit qui contient moins de substances dangereuses pour l'environnement et la santé (perturbateurs endocriniens, CMR<sup>[1]</sup>, substances préoccupantes...), des incidences réduites sur le milieu aquatique, une plus grande biodégradabilité qu'un produit classique et utilise moins d'emballage. Il a également l'avantage d'être apposé sur des produits disponibles en grande distribution.

Ce label ne favorise pas les ingrédients naturels et/ou bio, et certains ingrédients restent autorisés par rapport à d'autres labels (matières synthétiques, silicones...). L'avantage de ces critères moins exigeants : on peut retrouver de nombreuses marques labellisées en Europe, même s'il est actuellement moins présent que [son équivalent pour les produits d'entretien](#).

## Résumé des critères

Le label Ecolabel contient divers critères :

- des critères liés à la **santé** (usage limité de substances dangereuses pour la santé humaine avec une efficacité au moins équivalente à un produit de même gamme non labellisé).
- des critères **environnementaux** (impact aquatique limité, biodégradabilité, déchet limités).

## Produits concernés

On peut trouver ce label sur des produits cosmétiques pour le corps et le visage. Cela comprend les cosmétiques à rincer (savons, gels douche, shampoings, produits de rasage...) et sans rinçage (crèmes, lotions...).

## Portée du label

Ce label contient :

- des critères **environnementaux** : **oui**
- des critères **sociaux** : **non**
- des critères liés à la **santé** : **oui** - non
- des critères liés au **bien-être animal** : oui - **non**

Le cahier des charges s'applique à tout le cycle de vie du produit.

## Critères du label

Voici les principales garanties apportées par l'Ecolabel :

- Valorisent des **ingrédients** renouvelables d'origine durable (notamment de l'huile de palme provenant de productions durables).
- Interdiction des ingrédients potentiellement **dangereux** pour l'environnement ou nocifs : alkyl-phénol-éthoxylates (APEO) et autres dérivés d'alkyl-phénols, nitromuscus et muscs polycycliques, BHT et BHA, EDTA, DTPA, microplastiques et microbilles, substances perturbatrices endocriniennes, perfluorés et polyfluorés, phtalates, hypochlorite de sodium (eau de javel)...
- Les **conservateurs** et agents colorants ne peuvent pas être bioaccumulables.
- **Limitation** des **parfums**, **conservateurs** et **colorants**, interdiction des parfums dans les produits pour enfants.
- Les substances classées comme **cancérogènes**, mutagènes, toxiques pour la reproduction (CMR) sont restreintes (excepté le dioxyde de titane pour les crèmes solaires). Les substances classées dans des catégories de danger (toxicité aiguë, toxicité spécifique pour certains organes cibles, sensibilisation respiratoire ou cutanée) peuvent être présentes dans une concentration ne dépassant pas 0,0100 % m/m dans la formulation finale pour les produits à rincer, et 0,0010 % m/m pour les produits sans rinçage. Les substances classées comme « extrêmement préoccupantes » sont interdites.
- Des produits **biodégradables** et peu persistants : tous les agents tensioactifs entrant dans la composition du produit doivent être facilement biodégradables ; pour la teneur des autres ingrédients non facilement biodégradables (ou dont la biodégradabilité aérobie n'a pas été testée) est limitée.
- Une toxicité aquatique faible (calcul de volume critique de dilution selon les produits). Les mentions de danger pour le **milieu aquatique** et pour la couche d'ozone sont interdites.
- Des **emballages** limités, provenant du réemploi et recyclables.
- Des cosmétiques qui **fonctionnement** : cela doit être démontré par des tests en laboratoire ou des tests auprès des consommateurs et consommatrices.

## Lien vers les critères / le référentiel en ligne

Voir [le référentiel des critères](#) sur le site de l'Union européenne.

## Gestion du label

L'Ecolabel européen est une initiative de l'Union européenne. Le European Union Eco-labelling Board (EUEB) reçoit un mandat par groupe de produits pour la rédaction ou la révision de critères. Ils sont approuvés par le Regulatory Committee, qui comprend des représentants des États membres et de la Commission européenne. Tous les pays de l'Union européenne détiennent une autorité compétente responsable de l'octroi de l'Ecolabel européen.

Jusqu'en 2019, le label ne s'appliquait qu'aux produits à rincer.

## Contrôle

Les gouvernements des États membres de l'UE désignent des instances indépendantes pour contrôler le label. En Belgique, le secrétariat du Comité d'attribution du label écologique européen est au SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement.

## Lien vers le Catalogue de produits labellisés

Le [Catalogue de produits labellisés](#) est disponible sur le site de l'Ecolabel européen.

## Site

[Site de l'Ecolabel européen.](#)

## Voir aussi

- Ce label est également présent en [Textiles](#) et en [Produits d'entretien](#).
- [A quels labels reconnaît-on un cosmétique écologique ?](#)
- [Où trouver des cosmétiques naturels faits en Belgique ?](#)
- [Made in Belgium : où acheter un produit fait en Belgique ?](#)

---

*[1] Le terme cancérogène (ou cancérigène), mutagène et reprotoxique (CMR) définit une catégorie de substances chimiques particulièrement dangereuses en tant que sources de risques à effets différés. Source : Wikipédia.*

---

Des réponses personnalisées à vos questions : 081 730 730 | [info@ecoconso.be](mailto:info@ecoconso.be) | [www.ecoconso.be](http://www.ecoconso.be)

**Source URL:**

*<https://www.ecoconso.be/content/lecolabel-europeen-pour-les-produits-cosmetiques>*